
Discours de M. Pecheloché, officier de la garde nationale parisienne envoyé à Nancy, lors de la séance du 1er septembre 1790

Joseph-Henri, baron de Jessé, Antoine Balthazar d' André

Citer ce document / Cite this document :

Jessé Joseph-Henri, baron de, André Antoine Balthazar d'. Discours de M. Pecheloché, officier de la garde nationale parisienne envoyé à Nancy, lors de la séance du 1er septembre 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. pp. 470-471;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_18_1_8139_t1_0470_0000_2

Fichier pdf généré le 08/09/2020

M. le Président. Je viens de recevoir une lettre du ministre de la guerre, concernant l'insurrection militaire de Nancy. J'en donne lecture. (Un profond silence s'établit.)

« Paris, le 31 août 1790, à minuit.

« Monsieur le Président,

« Depuis les détails affligeants que j'ai eu l'honneur d'adresser à l'Assemblée nationale, sur l'insurrection de la garnison de Nancy, M. Pecheloché, aide-major de la garde nationale parisienne, est arrivé à l'instant de Nancy et je ne perds pas de temps pour rendre compte à l'Assemblée nationale de la position des choses au moment de son départ. Par une lettre du 30 août, dont M. de Bouillé a chargé pour moi M. Pecheloché à son passage à Toul, ce général me mande que les troupes qu'il avait rassemblées paraissent dans les meilleures dispositions pour faire exécuter les décrets de l'Assemblée nationale, mais qu'il apprend que les carabiniers venaient tout à coup de changer, et qu'ils ont livré M. de Malseigne à la garnison de Nancy.

« M. de Bouillé craint qu'une pareille nouvelle n'influe infiniment sur l'esprit des troupes qui sont avec lui. Il leur a fait lire, dans la matinée du 30, une proclamation qu'il m'envoie et dont j'ai l'honneur de joindre ici une copie. Il a dû, dans la matinée du 31, réunir les troupes avec les gardes nationales à Frouard, sur la route de Pont-à-Mousson, leur lire le décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi, et voir, d'après leurs dispositions mutuelles, s'il peut espérer l'exécution du décret ou s'il doit renvoyer les troupes dans leurs garnisons respectives. Il regarde cette démarche comme le dernier essai à tenter pour parvenir à remettre l'ordre et la discipline dans l'armée, ainsi que le prescrit le décret de l'Assemblée nationale, sanctionné par le roi.

« Tous ces détails m'ont été confirmés par M. Pecheloché, qui a vu M. de Malseigne, amené à Nancy par des carabiniers, au moment où il en partait pour se rendre à Paris.

« Je suis, etc.

« Signé : LA TOUR-DU-PIN. »

Extrait de la proclamation de M. de Bouillé.

Toul, le 30 août 1790.

« La nation, la loi et le roi. Nous, François-Charles-Amour de Bouillé : la garnison de Nancy ayant désobéi au décret de l'Assemblée nationale du 6 août, ayant usé de violence contre leurs officiers et contre l'officier général chargé des ordres du roi, le régiment de Châteauvieux ayant surtout rompu tous les liens de la discipline et de l'obéissance; des cavaliers de mestre de camp ayant poursuivi M. de Malseigne le sabre à la main, etc., etc. Etant nécessaire de réprimer de pareils excès, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale du 16 août, qui ordonne d'employer tous les moyens de la force armée; ordonnons aux troupes de marcher, à l'heure qui sera indiquée, pour contraindre, par la force, les soldats rebelles aux lois; invitons les gardes nationales de Nancy, les bons citoyens et les soldats fidèles à se réunir à nous. »

M. d'André. M. Pecheloché, l'officier de la garde nationale parisienne, dont on a cité le

nom, est dans cette enceinte. Je propose de l'entendre à la barre.

M. le Président s'adressant à M. Pecheloché. L'Assemblée désire entendre de votre bouche le récit des faits dont vous avez été le témoin.

M. Pecheloché. Je suis parti le 19 avec deux des huit soldats députés par le régiment du roi, afin de tranquilliser la garnison de Nancy. Un arrêté des comités militaire, des rapports et des recherches m'avait donné cette mission que le roi avait approuvée. Nous sommes arrivés le samedi 21 à six heures du soir. Au dehors, l'ordre public était parfait; on nous a dit qu'il n'avait jamais été troublé, mais qu'on avait de grandes inquiétudes sur les mouvements de l'insurrection : nous avons été reçus avec les plus vives acclamations. On avait débité que les députés du régiment du roi avaient été pendus à Paris. Le lendemain, on nous a fait des fêtes : je me suis rendu au département de la garde nationale, où étaient les députés des trois corps. M. de Malseigne est arrivé le mercredi soir : il m'a fait demander; je l'ai mis au fait des réclamations des différents corps. Le lendemain, il est allé au quartier du régiment de Châteauvieux. La manière ferme dont il a parlé a fait croire qu'il venait faire des reproches, qu'il était prévenu, et qu'il ne rendrait peut-être pas justice. Les soldats m'ont montré des arrêtés qu'ils avaient de leurs officiers. Celui de Châteauvieux était de 229,208 livres. Je leur ai représenté que leurs officiers avaient signé de force; ils m'ont dit que cela n'était pas; je leur ai répondu que cela était, que je le savais de leurs officiers. Ils m'ont remis ces arrêtés, que j'ai encore sur moi. Les officiers n'ayant rien voulu entendre des soldats, que les arrêtés n'eussent été rendus, nous convenîmes que nous irions le lendemain chez eux et que les soldats eux-mêmes remettraient ces arrêtés... Je dois dire que M. de Noue avait reçu l'ordre de faire partir le régiment de Châteauvieux.

Je lui représentai qu'aux termes du décret, M. de Malseigne devant examiner et régler les comptes, il n'était peut-être pas convenable d'éloigner ce régiment dans le moment où l'on allait s'occuper de cette opération : ainsi c'est sur mon conseil que M. de Noue a différé de donner l'ordre du départ... M. de Malseigne était au quartier des Suisses; un cavalier annonce que le régiment de Châteauvieux a pris les armes; j'y cours, je trouve le régiment en bataille : je demande au colonel : « Qui vous a ordonné de faire prendre les armes? » Il me répond : Personne. — Est-ce un officier général? — Ce sont les soldats. Je me mets au milieu du bataillon carré. — « Aujourd'hui vous êtes rebelles à la loi; les régiments du roi et de mestre de camp obéissent : vous n'avez plus de camarades, ils sont amis de l'ordre. » Un homme parle : « Qui a parlé? » Un soldat répond : « C'est moi. » Je lui dis : « Sortez du rang; » il sort en bon ordre. « Que demandez-vous? — Nous demandons de l'argent. » — « Vous n'aurez rien que la loi n'ait prononcé, rentrez dans les rangs. » Ce soldat y rentre. Je dis au colonel : « Faites rentrer votre régiment. » Le régiment se retire en silence. La première compagnie était rentrée; on annonce que M. de Malseigne approche; le régiment revient. Je trouve un des cinq députés des Suisses; je le prends au collet, je lui demande s'il approuve la conduite de ses camarades; il me dit qu'il la désapprouve. M. de Malseigne ne venait pas; je dis au régiment de rentrer, il rentre. Le peuple et des soldats des autres régiments étaient

témoins, ils applaudissent : je me retire. Nous étions chez M. de Noue avec les officiers, on nous apprend que M. de Malseigne est retenu au quartier des Suisses ; je dis qu'il n'est qu'un moyen à prendre, c'est de faire marcher le régiment du roi : on dit que cela n'est pas possible ; moi seul je connaissais bien le régiment du roi et j'assure que cela est possible. On envoie un domestique au quartier, nous apprenons que M. de Malseigne avait voulu sortir ; il venait de faire un commandement ; il avait l'épée à la main, un grenadier lui dit : « On ne sort pas. — Mais je suis votre général, je suis l'inspecteur. — On ne sort pas. — Qui a donné la consigne ? — Les soldats. » Alors le grenadier met la baïonnette sur la poitrine de M. de Malseigne, qui fait trois pas en arrière ; il détourne la baïonnette et porte un coup d'épée au grenadier ; cet homme n'a été blessé que légèrement ; je lui ai parlé le lendemain.

Un autre soldat porte un coup de sabre à M. de Malseigne, qui pare et blesse cet homme. Son épée se casse sur le chien d'un fusil ; il prend celle du prévôt de la maréchaussée. Nous étions accourus : M. de Malseigne se fait jour à travers les soldats il se retire comme un officier doit se retirer, tranquillement et sans marcher trop vite. Les soldats se pressent ; une ordonnance suisse suit le général en ordre et sans l'abandonner. Je rentre avec lui à la maison de M. de Noue, que les Suisses environnent. Je cours au quartier du régiment du roi : « Grenadiers, à moi, aux armes : j'ai eu l'honneur de vous commander hier, aujourd'hui j'obéirai avec vous.... un fusil, une giberne. » On me les donne, et je me mets à mon rang de taille. (*L'Assemblée interrompt par de nombreux applaudissements.*) Nous partons : M. de Gouvernet m'aperçoit ; il me fait un signe d'approbation ; il suit mon exemple ; et il montre qu'on n'a pas besoin de taille, et qu'on a son rang parmi les grenadiers quand on a du courage. Nous marchons contre les Suisses ; nous apprenons que les officiers du régiment du roi, en défendant l'entrée de la maison de M. de Noue, ont été forcés. Nous envoyons à cette maison : notre député nous assure que tout est arrangé. M. Laujamaïs dit : « Soldats, tout est arrangé : demi-tour à droite. » Nous faisons un demi-tour à droite, et tout est fini : il fallait obéir. Le soir, des cavaliers de mestre de camp courent la ville avec des soldats suisses. M. de Noue se rend à la maison commune pour se mettre sous la sauvegarde de la municipalité. Il revient chez lui ; et, comme il craint les mauvais sujets, il m'engage à rester avec lui : je reste. Les Suisses disaient : « Nous ne sommes pas Français : nous sommes Suisses ; il nous faut de l'argent. » Je me suis servi de ces expressions auprès des autres soldats de la garnison, en leur rappelant qu'ils sont Français.

M. de Malseigne crut devoir partir le lendemain à midi. Il ne m'a pas dit : Je vais partir ; je lui aurais représenté que son départ alarmerait la garnison. Il est parti, il a cru le devoir. Cependant sa maison n'a pas été attaquée ; je le sais, j'ai passé les nuits, car on ne dort pas dans ces occasions-là. Il part, on court après lui à crève cheval ; on l'atteint sur la route. Une compagnie de carabiniers de Lunéville arrivait ; il se met à leur tête ; il charge les soldats qui le poursuivaient, et parmi lesquels neuf sont, dit-on, blessés. Les autres reviennent, ils crient à la trahison. On tombe sur les officiers ; cinq sont blessés ; leurs blessures ne doivent pas donner d'inquiétudes. Vingt autres sont arrêtés ; on les met dans la chambre de discipline sur de la paille. On arrête M. de Noue, on

le déshabille, ou le revêt d'une redingote de police et on le met au cachot.

Je cours à la caserne du régiment du roi ; je parle aux soldats, les cœurs sont bons, mais ils étaient trompés. On dit que je suis un traître, qu'il faut m'arrêter... « Non, leur dis-je, on ne m'arrêtera pas ; je ne veux pas que le régiment du roi : déshonore ; je veux rester avec vous, j'y serai bien. » On me donne deux soldats pour me garder. Je leur persuade que je ne suis pas arrêté. (*L'Assemblée applaudit.*) Mon épée m'est toujours restée. On m'a gardé pendant 30 heures. On continue à crier à la trahison. On dit que les Anglais, que les Autrichiens, que les ennemis sont sur la frontière, qui est dégarnie ; que M. de Malseigne les a rejoints ; qu'il vient avec les carabiniers. On part ; il faisait nuit ; on voit des arbres sur lesquels on tire, parce qu'on les prend pour des carabiniers.

Les traîneurs viennent annoncer que la garnison a été battue. Les soldats qui me gardaient disent qu'il faut marcher, On me donne un fusil et une giberne, et nous partons. Je suis arrêté à la porte de la ville ; je me rends à la maison commune, et on me met sous la sauvegarde du département. Les troupes de la garnison arrivées à Lunéville trouvent les carabiniers sous les armes : on capitule ; il est arrêté que M. de Malseigne reviendra avec douze carabiniers ; ensuite, par un malheureux quiproquo, on a tiré sur des députés de la garnison. Cet événement a été la cause des accidents que je vais raconter. Le régiment du roi, de retour, était désolé ; je cherche à le tranquilliser sur tout ce qui s'est passé ; je demande aux soldats s'il faut que je parte, s'ils ont besoin que je les serve à Paris : mais je sollicite la liberté des vingt officiers. La crainte de la trahison ne subsistait plus. Cette liberté est accordée, ainsi que celle de M. de Noue.

Le dimanche je prends mon passeport à la municipalité. Le lundi je suis retenu jusqu'à une heure, parce que je ne puis trouver ma voiture. Les carabiniers arrivent alors : le régiment du roi veut les charger, mais on porte des paroles de paix ; les carabiniers annoncent qu'on va emmener M. de Malseigne. Je pars, je vais à Toul prévenir M. de Bouillé de ce qui se passe. Ce général envoie en avant, on lui rapporte qu'on a vu M. de Malseigne entrer à Nancy, dans sa voiture, en robe de chambre et en bonnet de nuit, ayant à côté de lui un grenadier du régiment du roi et un carabinier, et qu'on a eu de la peine à le sauver des mains du peuple. J'ajouterai que M. de Bouillé a changé ses dispositions et qu'il va se rendre entre Pont-à-Mousson et Toul. En officier général, il ne compromettra pas ses forces, et en citoyen, il fera fidèlement exécuter vos décrets.

(*L'Assemblée et les spectateurs applaudissent à plusieurs reprises.*)

M. le Président. L'Assemblée nationale à qui votre patriotisme et votre loyauté sont connus, satisfaite des détails dans lesquels vous venez d'entrer, vous accorde les honneurs de sa séance.

M. le Président. Le comité militaire et le membre qui lui a été adjoint pour la proclamation à faire à la garnison de Nancy demandent à être entendus.

M. Barnave. Voici la proclamation que l'Assemblée a ajournée hier ; elle vient d'être définitivement rédigée d'après les principes que l'Assemblée a manifestés.